

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt quatre

En exercice : 9

Le 19 mars à 20 heures 00

Présent : 6

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Votants : 6

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/03/2024

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mr Laurent GRIOT adjoint,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20240319-CFUCOM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy TISSIER, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY, conseillers municipaux.

Excusé : Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR

Secrétaire de séance : Mr Jean-Yves BESSEY

Objet : Approbation du compte financier unique 2023 commune

Hors de la présence de madame Christelle MASSON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2022 06 D du 15 mars 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Roche ;

Vu le CFU de 2023 du budget général ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Dépenses	205475.43	76954.76	282430.19
Recettes	254095.46	75183.35	329278.81
Résultat de l'exercice	48620.03	-1771.41	46848.62
Excédent antérieur reporté	108428.23		108428.23
Déficit antérieur reporté		-12917.11	-12917.11
Résultat de clôture	157048.26	-14688.52	142359.74

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget général de la commune de Roche,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 19 mars 2024

Le Maire

Christelle MASSON



Le Secrétaire de séance

Mr Jean-Yves BESSEY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'JY' followed by a long horizontal stroke and a small flourish.